

Équipe d'animation pastorale

Diocèse
d'Edmundston

Équipe d'animation pastorale (ÉAP)

Avant de parler de l'équipe d'animation pastorale, il est important de se rappeler la mission de l'Église

1. Mission de l'Église?

L'Église continue la mission du Christ. Elle est envoyée dans le monde d'aujourd'hui pour être signe et instrument du Règne de Dieu.

Concrètement, la mission de l'Église se réalise à travers les quatre (4) grandes dimensions communément appelées les quatre axes de la vie chrétienne que nous retrouvons dans le livre des Actes des Apôtres. "Ils (les premiers chrétiens) étaient assidus à l'enseignement des apôtres et à la communion fraternelle, à la fraction du pain et aux prières... Tous les croyants ensemble mettaient tout en commun; ils vendaient leurs propriétés et leurs biens en partageant le prix entre tous selon les besoins de chacun".

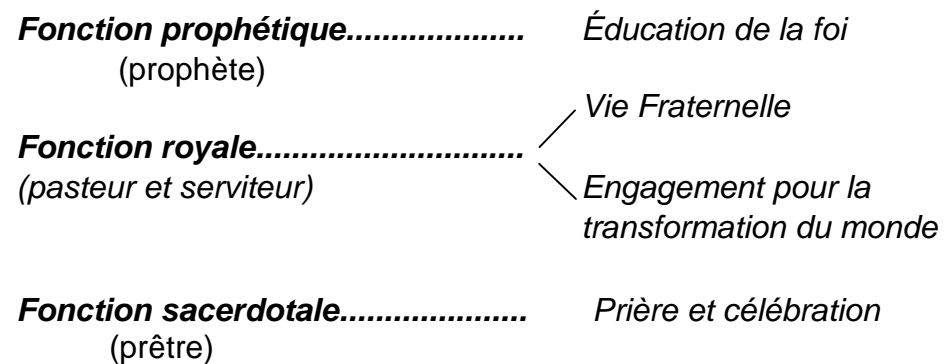
Actes 2, 42.44

Ces dimensions manifestent la triple fonction du Christ Prêtre, Prophète et Roi à laquelle toute personne est associée par le baptême.

Sigles utilisés :

- ÉAP – équipe d'animation pastorale
- CPP – conseil de pastorale paroissiale
- CPAÉ – comité paroissial pour les affaires économiques

Septembre 2007



Donc, la triple fonction regroupe les quatre (4) axes de la pastorale qui résument la mission d'une communauté chrétienne.

Vous trouverez un tableau donnant des explications sur ces quatre (4) dimensions de la mission à la fin du document.

2. **Qu'est-ce que l'équipe d'animation pastorale?**

L'équipe d'animation pastorale est un groupe de personnes mandatées par l'évêque pour participer à l'exercice de la charge pastorale de plusieurs paroisses regroupées en unité pastorale. Elle est une équipe au service des communautés paroissiales. L'équipe permet aux communautés chrétiennes de mieux vivre leur mission et de témoigner de l'Évangile.

La mise en place d'une équipe d'animation pastorale se situe dans la ligne de la législation nouvelle de l'Église (canon 517 § 2 du code du droit canonique). "Si, à cause de la pénurie de prêtres, l'Évêque diocésain croit devoir confier à un diacre ou à une autre personne non revêtue du caractère sacerdotal, ou encore à une communauté de personnes, une participation à l'exercice de la charge pastorale d'une paroisse, il constituera un prêtre qui, muni des pouvoirs et facultés du curé, sera le modérateur de la charge pastorale."

3. **Composition de l'équipe d'animation pastorale**

L'équipe d'animation pastorale est composée de quatre (4) à huit (8) personnes. Elle comprend un ou plusieurs prêtres dont un est le "modérateur", les autres sont des collaborateurs, des agents et agentes de pastorale et autres personnes laïques qui assument la bonne marche des activités pastorales en vue de vivre la mission de Jésus et de témoigner de l'Évangile. Une personne assumera le rôle de la coordination de l'équipe. Chaque membre assumera davantage la responsabilité d'une dimension de la mission: éducation de la foi, vie fraternelle, engagement pour la transformation du monde, prière et célébration. Tout en assumant une responsabilité particulière, les membres réalisent que dans la vie concrète, ces responsabilités sont interdépendantes, par exemple, l'annonce de la foi concerne aussi la manière de prier. La collaboration entre les membres est donc nécessaire.

4. **Les responsabilités de l'équipe d'animation pastorale**

a) **La coordination de l'équipe d'animation pastorale**

Cette fonction sera assumée par le modérateur ou une autre personne nommée par le modérateur. Le coordonnateur ou la coordonnatrice est responsable de rassembler l'équipe, d'assurer sa bonne marche, de voir à un partage des responsabilités et des tâches et de favoriser un fonctionnement harmonieux et efficace de l'équipe.

b) **La responsabilité de l'éducation de la foi**

La personne responsable de cette dimension verra à coordonner la catéchèse familiale et paroissiale ainsi que les autres activités de l'éducation de la foi pour jeunes et adultes.

c) La responsabilité de la vie fraternelle

La personne responsable verra à ce que règne dans les communautés un esprit de partage, d'entraide, de joie et de fraternité.

d) La responsabilité de l'engagement pour la transformation du monde

La personne responsable verra à ce que les communautés chrétiennes se préoccupent des personnes vulnérables et des pauvres. Elle verra également à ce que les communautés s'engagent pour un monde meilleur où régneront la justice, la dignité des personnes, la solidarité, la paix selon les exigences de l'Évangile.

e) La responsabilité de la prière et de la célébration

La personne responsable verra à ce qu'il y ait dans les communautés une véritable vie de prière. Elle veillera à ce que les célébrations communautaires soient vécues de façon signifiante. Cette personne pourrait être responsable du comité de liturgie ou travailler en collaboration avec ce comité.

Conclusion

Il est important de mentionner que ces personnes ne doivent pas tout faire elles-mêmes mais elles auront à voir à ce que tout s'accomplisse. Elles auront comme préoccupation de susciter la participation et la coresponsabilité de l'ensemble des communautés.

5. Le mandat des membres de l'équipe d'animation pastorale

Les membres de l'équipe sont nommés par l'Évêque pour un mandat de un (1) à trois (3) ans. Ce mandat est renouvelable. Ces personnes sont suggérées à l'Évêque par le modérateur. Il est important que le choix de chacun des membres se fasse après consultation auprès des autres membres de l'équipe et auprès du conseil de pastorale paroissiale.

Pour bien marquer que son service est rempli pour le bien des communautés, les membres de l'équipe d'animation pastorale sont présentés annuellement aux communautés à l'occasion des célébrations dominicales.

6. Rôle de l'équipe d'animation pastorale

Le grand rôle de l'équipe d'animation pastorale est d'animer les communautés chrétiennes dans toutes les dimensions de la mission (éducation de la foi, vie fraternelle, engagement pour la transformation du monde, prière et célébration) et d'amener les communautés à bâtir le Royaume annoncé par Jésus-Christ.

7. Tâches de l'équipe d'animation pastorale

- Voir à l'élaboration et à la réalisation du plan d'action pastorale en consultation avec le ou les conseils de pastorale paroissiale et en lien avec le plan d'action pastorale diocésain.
- Travailler à la mise en oeuvre de projets.
- Initier de nouveaux projets qui proposent l'Évangile en tenant compte du monde d'aujourd'hui.
- Susciter le dynamisme et l'implication des membres des communautés pour que le plus grand nombre possible de baptisés prennent part à la réalisation de la mission, selon la « culture de l'appel ».
- Se préoccuper du recrutement de nouvelles personnes pour assurer une relève.
- Aider les membres des communautés à se recentrer sur la Parole de Dieu et à témoigner de Jésus-Christ.
- Coordonner le travail des personnes, des équipes, des comités et des mouvements engagés au sein des communautés.
- Travailler en étroite collaboration avec le ou les conseils de pastorale paroissiale (CPP) et avec les comités des affaires économiques (CPAÉ) de chaque paroisse.
- Travailler à créer l'unité dans les communautés et avec les autres communautés environnantes en lien avec le diocèse.
- Informer les gens sur la vie pastorale des communautés.
- S'assurer que les personnes impliquées en pastorale ont la formation requise pour assumer leurs responsabilités.

8. Réunions de l'équipe d'animation pastorale

- Les réunions de l'équipe d'animation pastorale doivent être assez régulières et assez fréquentes pour être efficaces. Le minimum est une réunion mensuelle mais il est souhaitable de se réunir plus souvent soit de façon hebdomadaire ou aux deux (2) semaines.
- La personne coordonnatrice de l'équipe les convoque et les préside.
- Durant ces rencontres, on prendra un temps de prière et de partage de la Parole de Dieu et un moment d'évaluation.
- Ces rencontres permettent aussi d'échanger, de fraterniser et de solidifier les liens entre les membres de l'équipe et de développer l'"être ensemble" au sein de l'équipe.
- Les sujets des réunions concernent surtout l'organisation concrète des activités. L'équipe répond aux besoins des communautés selon les orientations de chaque conseil de pastorale paroissiale (CPP).

L'ordre du jour portera sur des sujets comme :

- le calendrier des activités pastorales
- l'organisation de la catéchèse familiale et paroissiale
- l'organisation de la liturgie et des différentes célébrations
- le fonctionnement des équipes de pastorale du baptême et de la pastorale auprès des malades
- l'organisation de la pastorale jeunesse
- les fêtes à prévoir
- la campagne d'éducation de Développement et Paix
- les informations provenant du diocèse, de la zone pastorale et des différents groupes et comités paroissiaux
- etc..., etc..., etc...

9. Rôles spécifiques de l'équipe d'animation pastorale et du conseil de pastorale paroissiale

a) L'équipe d'animation pastorale :

Comme déjà mentionné, l'équipe d'animation pastorale est composée de personnes mandatées par l'Évêque pour participer à l'exercice de la charge pastorale. Elle reçoit les recommandations du ou des conseils de pastorale paroissiale et exécute les priorités pastorales. C'est une **équipe d'action** qui voit à la bonne marche des activités et des services pastoraux des communautés. Les membres de l'équipe avec le prêtre modérateur verront à animer les communautés chrétiennes dans toutes les dimensions de la mission.

b) Le conseil de pastorale paroissiale :

Le conseil de pastorale paroissiale est composé majoritairement de personnes élues lors de l'assemblée générale annuelle des paroissiens et paroissiennes. Selon le droit canon, il ne possède que voix consultative. Comme il est représentatif de l'ensemble des paroisses, il est le miroir des communautés chrétiennes. Il est d'abord un organisme de **réflexion**, **d'orientation** et de **concertation**. Il identifie les nouveaux besoins pastoraux en communion avec l'Église diocésaine et évalue les services pastoraux. Il recommande à l'équipe d'animation pastorale les décisions qu'il juge nécessaires pour mieux remplir la mission de l'Église dans les communautés. À la demande de l'équipe d'animation pastorale, il donne son avis sur les nouvelles initiatives pastorales.

Annexe A :

Le coordonnateur de l'équipe d'animation pastorale Son rôle et ses responsabilités

- Coordonner le travail de l'équipe et voir à son bon fonctionnement;
- Préparer, après consultation, l'ordre du jour des réunions, les convoquer et les animer;
- Voir à ce que l'équipe fasse son plan d'action (objectifs, moyens, ressources, échéancier) et qu'elle fasse l'évaluation de leurs réalisations;
- Voir à ce que l'équipe associe constamment le ou les CPP, les CPAÉ et les autres comités paroissiaux dans la réalisation des activités et orientations pastorales;
- Voir à la répartition des responsabilités et des dossiers dans le respect des charismes et des disponibilités de chacun et chacune;
- Favoriser un fonctionnement par consensus;
- Maintenir un climat fraternel en étant attentif à tout le vécu y compris la dimension socio-affective;
- Voir à ce que l'équipe évalue périodiquement son fonctionnement;
- Voir à ce que tous les membres de l'équipe se donnent du ressourcement spirituel et une formation théologique et pastorale permanente;
- Voir à ce que l'équipe participe aux activités de la zone, du diocèse et qu'elle mette à profit les services offerts par le diocèse;
- Animer, encourager, soutenir le dynamisme et l'enthousiasme, en d'autres mots, être un vrai leader.

Le prêtre modérateur
Son rôle et ses responsabilités

- Il est le premier responsable de la charge pastorale des paroisses selon le mandat confié par l'évêque.
- Il est également le premier responsable de l'administration des paroisses; il peut déléguer cette charge à un gérant paroissial.
- Il assume conjointement avec les autres membres de l'ÉAP la charge pastorale de plusieurs paroisses en vue de l'accomplissement de la mission, selon un projet d'évangélisation et d'animation pastorale donné.
- Il s'acquitte de son mandat en communion avec l'évêque. Il reste le premier responsable devant l'évêque des décisions de l'équipe d'animation pastorale et du conseil de pastorale paroissiale.
- Il accorde toute la place au rôle des fidèles laïcs dans le respect de leurs obligations et de l'exercice de leurs droits conférés par le baptême.
- En vertu de son ordination presbytérale, il a des responsabilités qui lui incombent de façon particulière, à savoir:
 - ◆ présider au ministère de la Parole, à la célébration des sacrements, à la communion et à la mission des communautés.
 - ◆ signifier la communion avec l'évêque et entre les communautés de l'unité pastorale.
- En vertu de son mandat, le modérateur s'acquitte d'un certain nombre de tâches, particulièrement les suivantes :

a) En lien avec les communautés chrétiennes :

- ◆ être le premier rassembleur et le premier animateur de la pastorale;
- ◆ présider à la célébration des sacrements; voir à déléguer quelqu'un ayant les facultés requises s'il ne peut pas lui-même être présent comme président;
- ◆ participer autant que possible comme ressource à la préparation des sacrements;
- ◆ présider au ministère de la Parole et s'assurer de la qualité de la prédication;
- ◆ voir à ce que les communautés aient un projet d'évangélisation et d'animation pastorale;
- ◆ voir à ce que les priorités des communautés soient en lien avec les orientations pastorales de l'Église diocésaine;
- ◆ sensibiliser les communautés chrétiennes à la dimension pastorale de l'administration financière d'une paroisse, incluant l'entraide et le partage;
- ◆ participer autant que possible aux activités et événements importants des communautés;
- ◆ être le signe de la présence active du Christ et témoigner d'une vie d'engagement et de foi;

b) En lien avec l'équipe d'animation pastorale :

- ◆ voir à ce que le travail de l'équipe d'animation pastorale favorise le développement des communautés dans toutes ses dimensions (éducation de la foi, vie fraternelle, engagement pour la transformation du monde, prière et célébration);
- ◆ voir à ce que tous les membres de l'équipe portent ensemble le souci pastoral des communautés et s'ouvrent à l'ensemble des besoins d'évangélisation;
- ◆ démontrer une volonté de coresponsabilité et un souci du partage des tâches.

c) En lien avec le conseil de pastorale paroissiale et les comités paroissiaux pour les affaires économiques :

- ◆ collaborer étroitement avec les personnes assumant la co-présidence du ou des CPP et des CPAÉ;
- ◆ voir à assurer par lui-même ou par une personne déléguée une présence pastorale aux assemblées;
- ◆ soutenir les efforts et les initiatives en lien avec la mission et les priorités pastorales;
- ◆ encourager la communication, la collaboration et la concertation entre eux et avec l'équipe d'animation pastorale ainsi que les autres instances;
- ◆ informer les membres des principales orientations et priorités pastorales de l'Église diocésaine.

d) En lien avec les autres unités pastorales et le diocèse :

- ◆ développer et maintenir des liens de concertation et de communion avec les autres unités pastorales;
- ◆ encourager la représentation des communautés de l'unité pastorale aux événements dans le milieu et au plan diocésain;
- ◆ encourager la participation aux sessions de formation offertes par la pastorale diocésaine;
- ◆ assurer des liens avec les services diocésains et transmettre l'information.

LES QUATRE (4) DIMENSIONS DE LA MISSION

À la suite du Christ	L'Église reçoit la mission	Dimension de la mission (Axe de la pastorale)
<p>FONCTION PROPHÉTIQUE</p> <p><i>"Tout ce que j'ai entendu de mon Père, je vous l'ai fait connaître."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Jn 15,15</i></p>	<p>D'ÉVANGÉLISER</p>	<p>ÉDUCATION DE LA FOI</p> <p>Cette dimension regroupe les pratiques qui favorisent la recherche du sens de la vie à la lumière de l'Évangile. Elle concerne l'annonce de Jésus-Christ, l'approfondissement de la foi et des exigences de l'évangile. Elle développe l'apprentissage d'attitudes et de pratiques chrétiennes. Cette dimension comprend entre autres la catéchèse familiale et paroissiale, l'évangélisation... Elle conduit à lire les traces de l'évangile de Jésus-Christ dans le quotidien.</p>
<p>FONCTION ROYALE (Pasteur & Serviteur)</p> <p><i>"Que tous soient un comme toi, Père, tu es en moi et que je suis en toi, qu'ils soient en nous eux aussi, afin que le monde croit que m'as envoyé."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Jn 17,21</i></p>	<p>DE DÉVELOPPER UN ÊTRE ENSEMBLE</p>	<p>VIE FRATERNELLE</p> <p>Cette dimension concerne notre façon de vivre en communauté. Elle fait appel à un vivre ensemble où chaque personne de la communauté se sent accueillie telle qu'elle est et y trouve sa place. On y accorde une attention spéciale aux plus faibles et aux plus démunis. Il faut profiter de toute occasion : anniversaires, fêtes, deuil, occasions pour réunir les gens soit pour la fête, soit pour le service. La fraternité, la charité, la joie, le partage doivent être des attitudes à cultiver pour bâtir les communautés.</p>
<p><i>"Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés et les sourds entendent, les morts ressuscitent, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Lc 7,22</i></p>	<p>DE TRAVAILLER À L'HUMANISATION ET À LA LIBÉRATION DU MONDE</p>	<p>ENGAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU MONDE</p> <p>Cette dimension rejoint toutes les pratiques de transformation de la société pour que vienne un monde meilleur selon l'Évangile. Elle vise la qualité de la famille dans notre communauté. Elle fait la promotion de la justice, de la paix, de la solidarité, du respect de la dignité de toute personne comme fille ou fils de Dieu. Elle invite les croyants et les croyantes à s'impliquer dans les causes sociales telles que la pauvreté, la violence, etc... Elle vise non seulement à changer les mentalités mais aussi les structures.</p>
<p>FONCTION SACERDOTALE</p> <p><i>"Puis, prenant du pain, il rendit grâces... faites cela en mémoire de moi."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Lc 22,19</i></p> <p><i>"Lorsque vous priez dites: Père que ton nom soit sanctifié."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Lc 11,2</i></p>	<p>DE CÉLÉBRER</p>	<p>PRIÈRE ET CÉLÉBRATION</p> <p>Cette dimension rejoint toutes les activités qui permettent de nourrir sa spiritualité, de développer le goût de prier, de rencontrer Dieu dans une continuité et de le célébrer, seul ou avec ses frères et soeurs. Cette dimension concerne les célébrations liturgiques et sacramentelles, les célébrations de la parole, les rencontres de prière et vise aussi l'engagement de toute notre vie au fil des jours.</p> <p><i>"Je vous exhorte à vous offrir vous-mêmes en sacrifice vivant, saint et agréable à Dieu : ce sera là votre culte spirituel."</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Rm 12,1</i></p>

Exemples concrets
<p style="text-align: center;">ÉDUCATION DE LA FOI</p> <p>catéchèse familiale et paroissiale - formation des catéchètes - préparation aux sacrements - pastorale du baptême - profession de foi - pastorale scolaire - éducation de la foi des adultes - sessions, cours - prédication - retraite paroissiale - partages évangéliques - mouvements - préparation au mariage - pastorale jeunesse</p>
<p style="text-align: center;">FRATERNITÉ</p> <p>associations caritatives - mouvements - accompagnement des personnes en deuil - accueil des nouveaux arrivants - activités sociales - fêtes - repas - goûter après les funérailles – pastorale auprès des malades - célébration des anniversaires - fête pour les bénévoles</p>
<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT POUR LA TRANSFORMATION DU MONDE</p> <p>mouvement action catholique - Développement et Paix - pastorale jeunesse - pastorale familiale (SOF, SPM) - pastorale sociale - front pour la justice - équité salariale - syndicats - engagement politique et communautaire - guignolée - ouvrier - marche pour la paix - comité de justice et solidarité - banque alimentaire - groupe d'action sur des enjeux sociaux (chômage, famille, retraités)</p>
<p style="text-align: center;">PRIÈRE ET CÉLÉBRATION</p> <p>rassemblements de prière (quarante heures, liturgie des heures, heures de prières, prière oecuménique...) - groupes de prière - comité de liturgie (ministres de la communion, lecteurs, servants...) - chorales - célébration de la parole - célébrations des sacrements - assemblées dominicales - mouvements de prière</p>

Ce tableau a été inspiré d'un document du diocèse de Nicolet

Conclusion

Dans son livre *Paroisses et Ministères*, Gilles Routhier mentionne que “le fonctionnement de l’équipe pastorale autant que les activités qu’elle met en oeuvre requiert une claire répartition des rôles dès la désignation des membres, une nette définition des tâches dont ils conviennent ensemble et une harmonieuse coordination des actions entreprises”

Une équipe d’animation pastorale qui fonctionne efficacement est certes essentielle à la vie des communautés chrétiennes et à son engagement à réaliser la mission du Christ.



*Document préparé par
les responsables du Service diocésain de la pastorale
Centre diocésain
Edmundston, NB
E3V 3K1
506.735.5578*